



## Protocole d'accord

entre

le général Frédéric DANIGO

Commandant la 11<sup>ème</sup> brigade parachutiste

et

le général de corps d'armée (2S) Vincent GUIONIE

Président national de

L'Union Nationale des Parachutistes



Les parties en présence conviennent de mettre en place un partenariat entre elles ayant pour objet de gérer, pour le compte de l'Ecole des Troupes Aéroportées (ETAP), l'exploitation du musée-mémorial des parachutistes localisé sur le camp Aspirant ZIRNHELD à PAU.

Dans l'attente de la formalisation d'une convention entre les parties, ces dernières mandatent la section 640, représentation locale de l'UNP, de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour soutenir le fonctionnement du musée pendant la phase transitoire entre la dissolution de la société des amis du musée des parachutistes (SAMParas), précédent délégataire, et la signature de la nouvelle convention de partenariat désignant l'UNP nouveau délégataire.

A ce titre, sous l'autorité de tutelle du commandant de l'ETAP, la section UNP 640 est chargée de contribuer à l'accueil des visiteurs, la surveillance des espaces d'exposition et de conservation du patrimoine mémoriel du musée en présence du public et la valorisation du rayonnement et du développement du musée.

Par ailleurs, la gestion des dépenses, des recettes et des fonds engagés et détenus par le musée, est confiée à la section 640 par l'autorité de tutelle pendant cette phase transitoire.

Fait à PAU, le 6 mars 2024

En 2 exemplaires

le général Frédéric DANIGO

le général de corps d'armée (2S) Vincent GUIONIE